

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Univers d'enfants Inc.		Date d'inspection Le 29 juillet 2026
Nom de l'établissement Garderie univers d'enfants 2		Numéro de permis 2019514
Adresse 329 rue Ryan Moncton NB E1G 2W2		Numéro de téléphone (506) 864-8377
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 51	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Monica Maltais	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	31 mars 2027	
Commentaires: L'inspectrice observe que 3 personnes éducatrices sur 8 détiennent un certificat d'un an en éducation à la petite enfance. La réglementation exige que l'administratrice et au moins 50% des personnes éducatrices doivent être titulaires d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou posséder une formation équivalente reconnue par le ministre. Trois personnes éducatrices sont présentement en voie de compléter leur cours d'un an en éducation à la petite enfance. L'inspectrice informe l'administratrice qu'un plan doit être soumis à la Mentore en Assurance de la Qualité afin de démontrer comment l'exigence réglementaire selon laquelle 50% des personnes éducatrices détiennent un certificat d'un an en éducation à la petite enfance sera respectée.			

Commentaires généraux
L'inspectrice est sur les lieux afin de procéder à l'inspection de renouvellement. Au cours de l'inspection, l'inspectrice observe la collation du matin, les jeux extérieurs en avant-midi, le dîner, la période de repos, la collation de l'après-midi ainsi que le lavage des mains des enfants avant et après le dîner et les collations. L'inspectrice observe les enfants réaliser des dessins à l'extérieur, à la fois sur des feuilles de papier et à la craie sur le pavé. L'inspectrice observe les personnes éducatrices chanter des chansons avec les enfants lors de la transition entre les jeux extérieurs et les activités à l'intérieur, ainsi que pendant les changements de couche. Des interactions positives entre les enfants et les personnes éducatrices sont observées tout au long de l'

Commentaires généraux

inspection. Les personnes éducatrices s'adressent aux enfants d'une voix douce et respectueuse et se placent à leur niveau pour communiquer avec eux.

Le ratio est respecté tout au long de l'inspection.

original signé par
Monica Maltais

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 29 juillet 2026

Date

original signé par
Annick Beaulieu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"